

Situation professionnelle compliquée....

Par Jaylin2433, le 05/09/2016 à 12:38

Bonjour,

Je me permets d'écrire ce message car je suis perdue au niveau de mon travail... Ca fait presque quatre mois que j'ai été embauchée en CDI et mon patron a toujours été plutôt colérique avec des crise de colère parfois violente psychologiquement. Depuis plus de deux mois je vais travailler la peur au ventre, je me lève le matin pliée en deux par le mal de ventre, je vomis, je dors peu et mal... J'ai donc essayé de lui parler à plusieurs reprises de mon ressenti et j'ai eu pour réponse que c'est à moi de m'adapter à lui et non le contraire, et autres arguments qui m'ont au fur et à mesure mis dans la tête que je suis la seule responsable de la situation.

Ca a dégénéré dernièrement, au début du mois d'août, j'ai été arrêtée deux jours par les urgences de l'hopital pour un malaise dû à ces angoisses, à la suite de ça, j'ai repris et il m'a hurlé dessus sans réelle raison, m'a rabaissé, j'en ai fait une crise d'angoisse, il s'est "moqué" de moi et est parti. J'ai donc à nouveau été arrêtée trois semaines mais avec de réels symptômes physiques, mon médecin a donc cherché un diagnostic, sans succès. Le jour même de ma reprise, j'ai eu une nouvelle altercation avec lui, au cours de laquelle il m'a manqué de respect, presque insultée (il m'a traité de pauvre fille, dit que je ne méritais aucun respect, que je suis incapable de faire quoi que ce soit...) et j'avais eu le malheur de lui dire le matin même que ma mère (infirmière en psychiatrie et mon médecin) pensaient au final à une dépression, ce dont il s'est servit pour me blesser en me disant "vous vous enfoncez dans votre dépression, vous perdez pieds, ce doit être douloureux mais faite soigner vos problème psychiatriques, vous êtes quelqu'un de sombre et perturbée cela se voit" etc avant d'essayer de me forcer à démissionner et de vouloir m'empêcher d'aller chez le médecin, je suis donc de nouveau arrêtée et tout le monde me dit qu'il s'agit de harcèlement moral, mais le fait est que je me sens tellement mal, que je suis persuadée que je suis responsable de la situation, que je ne vaux rien, que je n'arrive pas a réfléchir clairement à la situation. Quelqu'un pourraitil me donner son avis?

Merci par avance.

Par **Tisuisse**, le **05/09/2016** à **13:09**

Bonjour,

Vous êtes une victime et c'est, d'après votre récit, votre patron qui est à l'origine de votre mal être. Avez-vous des témoins de cet harcèlement par votre patron ? Si vous pouviez provoquer

des courriers de sa part (e-mail, SMS, ou autres) où il vous répondrait pas écrit, cela pourrait vous permettre d'apporter la preuve écrite dont vous auriez besoin. Voyez les instances syndicales de votre département.

Par Jaylin2433, le 05/09/2016 à 13:17

Merci de votre réponse.

Non, je n'ai pas de témoins, c'est bien là le problème, tous les entretiens se déroulent dans son bureau, porte close.

Il n'est arrivé qu'une fois qu'il s'énerve sur moi ce qui a provoqué une crise d'angoisse, il est parti, et ma collègue qui était à l'étage est venu me voir et a entendu une partie de la "conversation" mais je doute qu'elle témoigne et j'aurais peur que cela se retourne contre elle...

Pour l'instant j'ai pris rendez-vous avec la médecine du travail afin d'avoir des conseils et j'ai appris qu'il est connu de leurs services et qu'ils n'en ont pas une image très positive. J'ai pensé à faire intervenir un responsable syndical mais je ne sais pas si ça aurait une réelle utilité dans le sens où à chaque fois que je suis allée le voir accompagnée d'une personne de mon entourage il changeait radicalement de comportement...

Par P.M., le 05/09/2016 à 16:15

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous êtes encore en période d'essai éventuellement renouvelée mais je pense que vous pourriez vous interroger pour savoir si cela vaut la peine de poursuivre dans cette entreprise...

Même l'employeur reconnaît pratiquement qu'il est responsable de la situation et pas vous mais qu'il est illusoire de penser qu'il va changer de comportement...

Si vous n'avez pas passé la visite d'embauche ou même autrement, vous pourriez voir si le Médecin du Travail serait prêt à vous déclarer inapte...

Par Jaylin2433, le 05/09/2016 à 16:47

Bonjour,

J'ai terminé la période d'essai depuis presque deux mois.

Votre vision est effectivement exacte en y réfléchissant, mais je ne souhaite pas démissionner, même si c'est moche à dire, j'ai besoin des indemnités chômages le temps de retrouver un emploi.

Non je n'ai pas passé de visite médicale mais pensez-vous que la médecine du travail puisse me déclarer inapte sans preuves ni témoignages ? Je dois leur demander clairement lors du rendez-vous ?

Par **P.M.**, le **05/09/2016** à **17:05**

Suivant votre situation avant cette embauche, vous auriez pu être indemnisée par Pôle Emploi même si vous étiez à l'initiative de la rupture à condition de n'avoir pas travaillé plus de 3 mois, sauf erreur de ma part...

Théoriquement, le Médecin du Travail n'a pas besoin de témoignage ou de preuve pour apprécier de la situation psychologique, je vous conseillerais en tout cas de lui parler de l'ambiance que vous subissez qu'il semble d'ailleurs plus ou moins connaître...

Par Jaylin2433, le 07/09/2016 à 14:44

J'ai mon rendez-vous demain et je suis sensée reprendre lundi mais je ne veux vraiment pas y retourner, rien que d'y penser j'ai de grosses angoisses, est ce que je peux demander au médecin du travail de prolonger mon arrêt ou est ce qu'il peut agir pour cela ? Par exemple m'éviter de reprendre ou quelque chose comme ça ?

Par P.M., le 07/09/2016 à 15:05

Bonjour,

Le rôle du Médecin du Travail n'est pas de prolonger votre arrêt même s'il peut entrer en contact avec le médecin traitant qui a qualité pour le faire, il peut aussi vous orienter vers un psychologue...

Il faut bien le dire de toute façon l'arrêt-maladie ne pourra pas être éternel...

Par Jaylin2433, le 07/09/2016 à 15:09

D'accord, merci.

Je sais bien qu'il ne peut pas être éternel mais je me sens vraiment pas capable de reprendre. J'ai vraiment peur.

Par **Tisuisse**, le **07/09/2016** à **15:19**

Alors, cherchez vite un autre job et démissionnez, vous pourrez tourner la page et vous ne vous en porterez que mieux.

Par **P.M.**, le **07/09/2016** à **15:42**

De toute façon en cas de démission, vous devriez respecter le préavis, donc cela ne peut pas

être une solution immédiate si vous n'avez pas de prolongation de l'arrêt-maladie et surtout si vous n'avez pas de nouvel emploi...

Par Jaylin2433, le 07/09/2016 à 15:59

Tout à fait, en attendant je cherche ailleurs mais bon, je n'ai pas encore de réponses et il n'y a pas beaucoup d'offres

Par P.M., le 07/09/2016 à 16:07

Vous verrez bien d'abord ce que vous dira le Médecin du Travail...

Par Jaylin2433, le 02/10/2016 à 19:07

Bonsoir,

Actuellement toujours en arrêt, j'ai décidé d'entamer une thérapie avec un psychologue et je dois voir un psychiatre le 19 octobre. Cependant, j'ai été convoquée par le médecin conseil de la CPAM pour le 4 octobre... Peut-il me renvoyer au travail malgré l'avis contraire du médecin et de ma psy ou tant que je suis en thérapie et n'ai pas vu le psychiatre?

Merci

Par P.M., le 02/10/2016 à 19:15

Bonjour,

Il peut en effet considérer que votre état ne nécessite plus de prolongation d'arrêt, il faudrait lui exposer où vous en êtes de votre traitement éventuellement avec des certificats médicaux...

Par Jaylin2433, le 02/10/2016 à 19:21

Merci.

Est ce qu'il va entrer en contact avec mon médecin et avec ma psy avant de prendre sa décision ?

